

Hôpital Cantonal

Département de Médecine Interne

Division de Néphrologie

Soins infirmiers

Procédure en cas de présence d'endotoxines dans l'eau fournie pour les dialyses

Lors d'un résultat positif, si les patients sont branchés :

- Terminer la dialyse.
- Remplir les machines de Dialox
- **NE PLUS REBRANCHER**

- **Prévenir :** - M.-G DROULEZ ou sa remplaçante au 829.773
- Dr P.-Y. MARTIN au 829.761 ou Dr I. BINET au 829.767
- M. THERIAULT au 858.898 ou P. WAEGELI au 829.113

- **Organiser le transfert des patients sur un autre site :**
- Organiser les locaux
- Prévoir suffisamment :
 - de machines (y compris une machine de dépannage)
 - de matériel de dialyse (bains, lignes, filtres...)
 - de produits pharmaceutiques (Epo, fer...)
- Transférer les dossiers infirmiers et éventuellement médicaux.
- Prévoir les parkings : pour les patients s'adresser à la Sécurité (M. Brescia) et pour les soignants, s'adresser à la Gestion des Parkings (M. Verguet).
- Répartir les patients et les soignants en adéquation avec la charge de travail
- Prévoir éventuellement une séance nocturne, voire une séance le dimanche
- Aménager les horaires des soignants
- Prévenir les patients et les soignants.

Suivre les travaux et les résultats des prélèvements

Ne pas oublier de tester les machines après la fin des travaux.

Si un résultat d'endotoxine d'une machine est positif, prévenir :

- M.G. DROULEZ au 829.773
- B. DONATI au 857.202

NE PAS UTILISER LA MACHINE

Sur le site de l'HOGER

- L'analyse de recherche d'endotoxines nécessite 2 heures.
- Les résultats doivent arriver au plus tard vers midi par fax
- S'il y a nécessité d'utiliser la machine testée :
 - Tél. à M. SAADI (37.859.362) pour obtenir le résultat
 - Si l'analyse n'est pas terminée, prévenir M.-G. DROULEZ (829.773) ou le Dr P.-Y. MARTIN (829.761) pour obtenir ou non l'autorisation d'utiliser la machine ou organiser un transfert.